

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 1*Objet : Information
décisions**Date de convocation :*

22 octobre 2024

Date d'affichage :

22 octobre 2024

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
15*Nombre de votants :*

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 7 novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joël COMBALBERT, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Brigitte DELCASSE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme SEILHAN Pauline a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : Mme Anne BENAICHE, M. Joseph BOU-ZEID, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

Numéro 35 -2024

De signer le bail entre la Ville de Lafrançaise et Monsieur LARROQUE Ghislain pour la location d'un appartement, situé rue neuve à Lafrançaise. Le Bail prend effet le 1^{er} octobre 2024 et se terminera le 31 décembre 2024. Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer mensuel de 300 €.

Numéro 36 -2024

D'attribuer le marché de location du copieur de la Mairie de Lafrançaise à la société SHARP BUSINESS SYSTEMS France. Durée de la location : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. Loyer trimestriel : 300.92 € HT. Copie impression noir et blanc : 0.0028 € HT. Copie couleur : 0.028 € HT

De signer tous les documents concernant cette décision.

Le Conseil Municipal prend actes des décisions ci-dessus

- A D O P T É E -



Le Maire,
Thierry DELBREIL

Le secrétaire de séance

Alain MALMON